

PLAN VÉLO

Des solutions
plus durables
pour vos
déplacements
quotidiens



ZOOM SUR L'ITINÉRAIRE

Bruyères-le-Châtel

>> Gare de Breuillet-Bruyères

Un Plan Vélo adapté à vos besoins



Érice Braive,
Président de
Cœur d'Essonne
Agglomération



Sophie Rigault,
Vice-Présidente en
charge des Transports
et des mobilités

Adopté à l'unanimité par le Conseil communautaire du 17 décembre 2020, le Plan Vélo de Cœur d'Essonne Agglomération traduit son engagement constant en faveur de l'environnement et de la promotion des mobilités douces.

Fruit d'un travail partenarial mené avec les 21 villes de l'Agglomération mais aussi les associations de cyclistes, il constitue une réponse concrète aux enjeux écologiques et vise à apporter des solutions durables pour vos déplacements quotidiens à vélo.

Choix des itinéraires, plan de jalonnement, offre de stationnement et services associés : **il tient compte de vos besoins pour vous proposer des solutions adaptées.**

Un projet ambitieux et de qualité

Le coût total du projet s'élève à
13,3 millions d'euros,
cofinancé par :



Cœur d'Essonne Agglomération



le Département de l'Essonne



la Région Île-de-France



Comment se traduit-il concrètement ?

De nouveaux itinéraires cyclables

21 nouveaux itinéraires, tenant compte de vos habitudes de vie et des principaux pôles générateurs de trafic (gare, zones d'emplois, collèges, lycées, zones commerciales, etc.) seront aménagés, pour compléter l'offre existante.



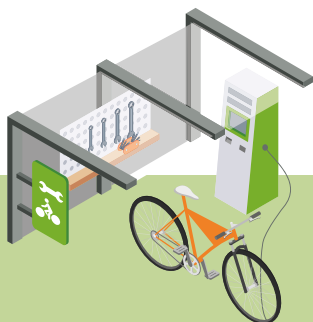
+ de stationnement

2 000 places de stationnement viendront s'ajouter aux 2 000 existantes pour améliorer le maillage du territoire et faciliter la vie des cyclistes. Des offres de stationnement sécurisées de longue durée sont aussi à l'étude.



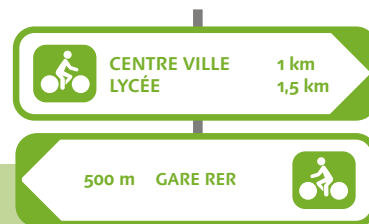
De nouveaux services

Formations à la pratique cycliste, « stations service » vélos ou ateliers de réparations collaboratifs seront notamment proposés pour encourager et faciliter la pratique de ce mode de transport.



Un plan de jalonnement

Des fléchages d'itinéraires indiquant les distances et une signalisation dédiée aux vélos seront également mis en place pour permettre aux cyclistes de se diriger plus facilement.



Les 21 nouveaux itinéraires du Plan Vélo

- Arpajon >> La Norville >> Desserte collèges et lycée
- Arpajon Centre >> Lycée Paul Belmondo
- Avrainville >> Guibeville >> Gare de Marolles-en-Hurepoix
- Brétigny-sur-Orge >> Le Plessis-Pâté >> La Croix Blanche
- Brétigny centre >> Maison Neuve
- **Bruyères-le-Châtel >> Gare de Breuillet-Bruyères**
- Cheptainville RD 449 >> piste cyclable RD 19 >> Arpajon
- Collège La Fontaine au Berger Ollainville >> Arpajon centre
- Collège Saint-Exupéry >> Gare de Marolles-en-Hurepoix
- Fleury-Mérogis >> RD 445 >> La Croix Blanche
- Gare de Marolles-en-Hurepoix >> Maison Neuve
- Gare de Saint-Michel-sur-Orge >> Techniparc
- Leuville-sur-Orge >> Saint-Germain-lès-Arpajon >> Lycée Paul Belmondo
- Longpont-sur-Orge >> Gare de Saint-Michel-sur-Orge
- Morsang-sur-Orge centre >> Station Morsang T12 Express
- Morsang voie de Compiègne >> Sainte-Geneviève-des-Bois
- Ollainville >> Gare d'Égly >> Égly centre
- Villiers-sur-Orge >> Gare de Sainte-Geneviève-des-Bois
- Villiers-sur-Orge >> Vallée de l'Orge >> Gare de Sainte-Geneviève-des-Bois
- Villemoisson-sur-Orge >> Gare de Sainte-Geneviève-des-Bois
- Villemoisson-sur-Orge >> Sainte-Geneviève-des-Bois >> La Croix Blanche

Zoom sur l'itinéraire

Bruyères-le-Châtel >>

Un nouvel itinéraire structurant

Cet itinéraire, de près de 2 km, permettra notamment :

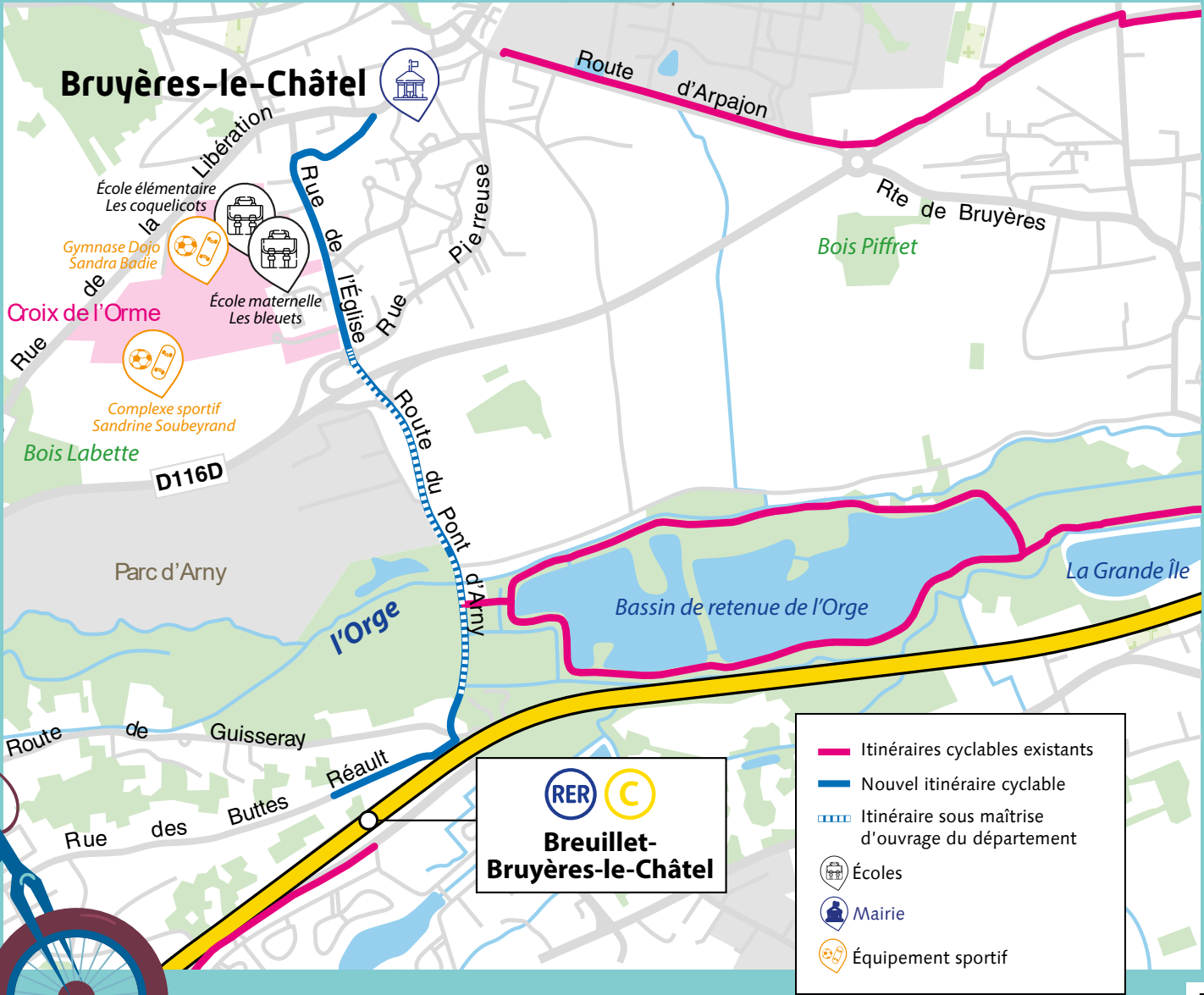
- de relier le centre-ville de Bruyères-le-Châtel à la gare de Breuillet-Bruyères et de faciliter ainsi son accès à vélo ;
- d'améliorer la desserte de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Croix de l'Orme, située à Bruyères-le-Châtel ;
- de faciliter le cheminement des habitants de Bruyères-le-Châtel et Breuillet jusqu'aux bords de l'Orge.

À noter :

Une partie de cet itinéraire sera réalisée par le Département.



Gare de Breuillet-Bruyères



Un aménagement adapté et sécurisé

Comme pour l'ensemble des 21 itinéraires cyclables prévus dans le cadre du Plan Vélo, **Cœur d'Essonne Agglomération s'est appuyée sur l'expertise et sur les recommandations de CEREMA** (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) afin de proposer un aménagement adapté et sécurisé.

Compte tenu des éléments suivants :

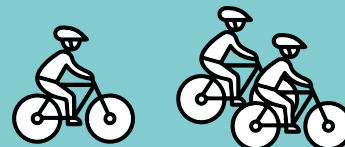
Trafic routier existant



Vitesse constatée



Nombre de cyclistes prévu



Cet itinéraire cyclable se matérialisera, selon les tronçons, sous forme de :

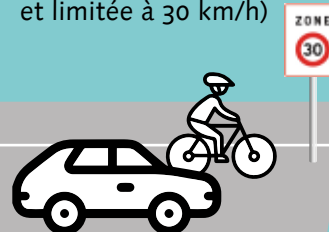
zone de rencontre

(voie partagée avec les véhicules et limitée à 20 km/h)



zone 30

(voie partagée avec les véhicules et limitée à 30 km/h)



voie verte

(voie partagée entre piétons et cyclistes et située dans les espaces naturels)



Pour faciliter les déplacements et garantir la sécurité de tous, **des aménagements spécifiques** seront en effet mis en place avec :

- la création d'un plateau surélevé, à l'entrée de la commune de Breuillet, qui permettra de réguler la vitesse de circulation ;
- l'aménagement de près de la moitié de cet itinéraire cyclable en voie verte afin de séparer la circulation des cyclistes / piétons de celle des autres véhicules ;
- l'aménagement d'une zone 30 (rue de l'Église) et d'une zone de rencontre (rue de la Fontaine Bouillant), à Bruyères-le-Châtel, qui permettront, elles aussi, de limiter la vitesse de circulation.



Début des travaux

Lundi 23 juin 2025

Durée des travaux

3 mois

Coût de l'opération

203 299 € TTC

hors portion sous maîtrise d'ouvrage du Département

Financement




Cœur d'Essonne
Agglomération
108 875 €



la Région
Île-de-France
67 500 €



Le Département
de l'Essonne
26 924 €



**SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS . BRÉTIGNY-SUR-ORGE
MORSANG-SUR-ORGE . SAINT-MICHEL-SUR-ORGE .
ARPAJON . SAINT-GERMAIN-LÈS-ARPAJON . FLEURY-MÉROGIS
BREUILLET . VILLEMOSNON-SUR-ORGE . LONGPONT-SUR-ORGE
ÉGLY . MAROLLES-EN-HUREPOIX . OLLAINVILLE
LE PLESSIS-PÂTÉ . LA NORVILLE . LEUVILLE-SUR-ORGE
VILLIERS-SUR-ORGE . BRUYÈRES-LE-CHÂTEL
CHEPTAINVILLE . AVRAINVILLE . GUIBEVILLE**



1 place Saint-Exupéry
91704 Sainte-Geneviève-des-Bois Cedex
Tél. : 01 69 72 18 00

www.coeuressonne.fr

